



**OBJET** : Convention de subvention avec ACTEE FONDS CHENE relative au financement de dépenses du personnel

[Nomenclature « Actes » : 7.5 Subventions]

Le Maire de Villemomble,

**VU** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Conseil Municipal,  
**VU** la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n° 30 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2021 rendue exécutoire le 16 décembre 2021 ayant pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers,  
**VU** la décision n°2025-42 du 29 avril 2025 relative à l'acceptation de la subvention de fonctionnement pour un montant de 45 436.03€, accordée par ACTEE FONDS CHENE pour le financement des dépenses du poste d'Économies de flux,  
**VU** la décision DC2024-122 du 23 juillet 2024 autorisant la recherche de subventions concernant les dépenses de personnel,

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer la convention de subvention pour un montant de 45 436.03€ accordée par ACTEE FONDS CHENE au titre de la saison 4 « CHENE » relative au financement des dépenses des Ressources Humaines / Économies de flux.

**Article 2** : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Président ACTEE FOND CHENE
- Le service Ressources Humaines,
- La Direction des Services Techniques
- Les services Financiers de la Ville.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
093-219300779-20250513-15689A-CC-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 14 mai 2025

Fait à Villemomble, le 13 mai 2025

Le Maire  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU

